



Communiqué de presse

Elections syndicales dans les TPE en région : plus de 400.000 salariés appelés aux urnes

*Ce rendez-vous constitue un moment important pour notre démocratie sociale : en région Occitanie, plus de 400 000 salariés sont appelés à voter, **qu'ils travaillent dans une entreprise de moins de 11 salariés ou qu'ils soient employés à domicile.***

Cette élection leur permettra de désigner **l'organisation syndicale qui les représentera** pour les quatre prochaines années. Le scrutin contribuera également à désigner **les conseillers prud'hommes** du collège salarié et **les représentants de salariés** dans les futures commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI).

Tous les salariés de plus de 16 ans (dont les apprentis) peuvent voter, et ce, quelle que soit leur nationalité. L'inscription sur la liste électorale est automatique : les électeurs ont déjà reçu ou recevront très prochainement un document les informant de la tenue de l'élection et de leur inscription.

Le vote se tient du 28 novembre au 12 décembre, soit sur Internet, de façon simple et rapide, soit par courrier.

Pour que chacun soit au rendez-vous, le gouvernement se mobilise pour informer les électeurs : une campagne d'information et de communication est lancée **maintenant sur Internet et sur les réseaux sociaux.**

Fin novembre, des insertions seront publiées **dans la presse nationale et locale**, des affiches seront visibles **dans les commerces de proximité** et des messages seront diffusés **à la radio** afin d'appeler les salariés concernés à voter.

Une inscription à un rappel automatique par email est possible dès à présent sur le site de l'élection : election-tpe.travail.gouv.fr.

Faire connaître cette élection et faire participer le plus de salariés possible est essentiel pour notre démocratie sociale.

Pour plus d'information : election-tpe.travail.gouv.fr.

Contact presse :

DIRECCTE Occitanie : Christine LEMOAL 06.29.85.54.40 / 05.62.89.83.40